

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 7 avril 2025

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Annick MONLON, et Mathieu POTHERAT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Quorum : 8

Ordre du Jour :

- Déclarations d'intention d'aliéner
- Approbation du Compte Financier unique (budgets commune et assainissement)
- Affectation du résultat (budgets commune et assainissement)
- Vote du budget 2025 (budgets commune et assainissement)
- Vote des taux des taxes foncières et taxe d'habitation
- Financement des charges dues au SYDER
- Application de la fongibilité des crédits sur budget 2025
- Création d'un emploi permanent à temps non complet
- Communication du rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Saône Beaujolais
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2025 est arrêté à l'unanimité.

■ Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété en vente route des Pasquiers.

■ Budget de la commune

1/ Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

Le Conseil Municipal approuve le compte financier unique (CFU) de la comptabilité du budget principal s'élevant à :

	Dépenses	Recettes	Reste à réaliser dépenses	Reste à réaliser recettes
Investissement	1 387 303.28 €	320 652.12 €	3 321 806.97	1 938 693.60 €
Fonctionnement	871 492.15 €	968 123.54 €		

2/ Affectation du résultat :

Le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **96 631.39 €**.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

En investissement : affectation en réserves (compte 1068) : 48 631.39 €

En fonctionnement : résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 48 000 €

3/ Vote du budget 2025 :

Les élus ont adopté le budget 2025 qui s'équilibre :

- **en section de fonctionnement à 893 457.73 €**
- **en section d'investissement à 3 628 304.50 €**

4/ Investissements 2025 :

Dans le cadre de ce budget, seront notamment financés :

- Le matériel informatique à l'école
- La construction du bâtiment en centre village regroupant le commerce, la micro-crèche et la bibliothèque ainsi que l'extension de la mairie
- La rénovation énergétique du groupe scolaire
- La désimperméabilisation des cours d'école

▪ Budget M49 - Assainissement

1/ Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget annexe assainissement :

Le Conseil Municipal approuve le compte financier unique (CFU) de la comptabilité du budget annexe assainissement s'élevant à :

	Dépenses	Recettes	Reste à réaliser
Investissement	68 518.75 €	37 060.62 €	73 849.20 €
Exploitation	49 233.56 €	83 356.67 €	0 €

2/ Affectation du résultat du budget annexe assainissement :

Le CFU fait apparaître un excédent d'exploitation de clôture de **59 536.12 €**.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

En exploitation : excédent antérieur reporté (compte 002) : 59 536.12 €

3/ Vote du budget annexe assainissement 2025 :

Les élus ont adopté le budget 2025 qui s'équilibre :

- **en section d'exploitation à 121 336.87 €**
- **en section d'investissement à 138 064.17 €**

4/ Investissements 2025 :

Dans le cadre de ce budget, seront notamment financés la mise en place du diagnostic permanent et les travaux de renouvellement de branchement des eaux usées rue de la Merlatière.

▪ **Vote des taux de taxes foncières et taxe d'habitation**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.23 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 8.87 %

▪ **Financement des charges dues au SYDER**

L'état des charges dues au SYDER au titre de l'année 2025 (relatif à la consommation d'éclairage public et aux travaux d'enfouissement des lignes) s'élève à 72 383.76 €.

Compte tenu du montant à payer, le Conseil Municipal décide de fiscaliser l'intégralité de la charge à payer au SYDER.

▪ **Application de la fongibilité des crédits sur budget 2025**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire. Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et de fixer la limite de ces mouvements à 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

▪ **Création d'un emploi permanent à temps non complet**

Compte tenu de la réorganisation des services au restaurant scolaire en 2024, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un emploi permanent à temps non complet d'un(e) cantinier(ère).

▪ **Communication du rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais**

Monsieur le Maire présente synthétiquement le rapport d'observations émis par la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et énumère notamment les six recommandations. Le Conseil Municipal a pris acte de cette présentation qui a donné lieu à un débat au sein de l'assemblée.

▪ **Compte-rendu des commissions :**

Commission « Vie scolaire / Fleurissement »

- Ecole : une belle rentrée est annoncée pour septembre avec déjà 25 inscriptions en petite section. Une réorganisation des classes sera probablement à prévoir. Compte-tenu de cette augmentation, les séances piscine seront décalées l'après-midi pendant que les enfants de moyenne section feront la sieste.
- Garderie périscolaire et heures d'études surveillées : un courrier de rappel a été envoyé aux parents d'élèves concernant le règlement intérieur des services qui précise qu'aucun départ ne peut avoir lieu avant 18h00 lors de l'étude surveillée (obligatoire pour les enfants scolarisés du CE1 au CM2). Aucune modification ne sera apportée à ce dernier. Néanmoins il sera désormais possible de désinscrire les enfants de l'étude pour qu'ils restent en garderie et ainsi permettre aux parents de les récupérer à l'heure qu'ils le souhaitent.

- Le fleurissement du rond-point est très apprécié. Des bulbes supplémentaires seront achetés afin de fleurir de nouvelles zones au printemps prochain.
- Rappel concernant la cérémonie commémorative du 8 mai : le rendez-vous est donné à 10h30 devant la mairie.

Commission « Voirie »

- Présentation du plan d'implantation des appuis-vélos ainsi que du visuel du modèle choisi.
- L'installation des pièges à frelons semble efficace puisque plusieurs reines ont déjà été capturées.
- Dissolution du syndicat des eaux – mise en place de la télérelève (plus de passage d'agents sur les compteurs)
- Éclairage public : problème de cellule sur certains candélabres. L'entreprise mandataire devrait intervenir prochainement.

Commission « Bâtiments »

Travaux centre bourg :

- Les travaux avancent bien, le calendrier est, pour le moment, respecté
- Une mise à disposition du commerce est envisagée en juillet afin de débiter les aménagements intérieurs.
- Le déménagement de la mairie est prévu à la mi-mai.
- Le coiffeur souhaiterait ouvrir d'ici la fin de l'année.

Travaux rénovation groupe scolaire :

- Les consultations n'ont pas encore été lancées et l'APD n'a pas encore été totalement validé.
- Restaurant scolaire : les travaux de rénovation énergétique de la cantine devraient débiter à la rentrée de septembre. Il est donc envisagé de la délocaliser à l'Espace Capella le temps des travaux, soit jusqu'aux vacances de Noël, vraisemblablement.

Commission « sociale »

- Lors de la commission du 11 mars dernier, les diverses subventions ont été votées. Entre autres celles pour l'ensemble des aides à domicile (soins, portage de repas...), les aides proposées aux jeunes (aide alimentaire, transport et aide au permis (lorsque c'est un frein à l'emploi)), une aide allouée au foyer des remparts à Belleville, des subventions allouées aux crèches, relais MAM...
- La gendarmerie est intervenue afin de communiquer sur l'accompagnement qui est proposé aux personnes victimes de violences intra-familiale.
- Un projet de maison de santé est prévu sur la commune de Cercié et une extension est envisagée sur celle de Beaujeu.
- Un relais petite enfance supplémentaire est envisagé, la commune d'implantation restant à définir.
- Un numéro unique sera instauré afin de faciliter les recherches des parents sur les différents modes de garde à leur disposition.
- Une aide « BAFA » est également proposée, à partir de 16 ans. Cette formation se déroule en deux étapes : une formation de base (du 23 au 30 avril (coût 210 €)) et

une formation d'apprentissage (du 23 au 28 août (coût 130 €)). La réussite à ces 2 sessions est indispensable pour valider l'examen.

▪ **Points divers :**

- Le Sytral souhaite réaliser des travaux de mise aux normes de l'arrêt de bus situé place de Bacchus (travaux marche PMR)
- Propriété chemin des Grives : une partie du domaine public a été utilisée par les propriétaires d'une maison depuis de très nombreuses années (construction d'un escalier et espace clôturé). Le futur acquéreur souhaiterait régulariser cette situation. Deux possibilités : la cession ou l'échange de parcelles.
La cession nécessiterait la mise en place d'une procédure lourde de déclassement du domaine public par le biais d'une enquête publique alors que l'échange permettrait de récupérer une surface identique à celle actuellement utilisée et permettre ainsi l'élargissement du chemin rural. Cette deuxième solution semblerait être la plus adaptée à la situation.
- Le vice-président de la région Auvergne Rhône Alpes, Monsieur Philippe Meunier s'est rendu sur le site des travaux centre village.
- L'aménagement du local des associations a été réalisé par le Sou des Ecoles. 4 lisses supplémentaires seront installées prochainement.
- Extinction de l'éclairage public à 23h00 – ce point sera inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 19 mai prochain.
- Proposition d'installation d'un « Toutounet » à proximité de l'Espace Capella –une verbalisation deviendrait peut-être nécessaire afin de limiter le nombre de déjections canines sur le parc.

▪ **Questions diverses :**

Néant

PV arrêté le 19 mai 2025,

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

